

Bulletin syndical d'informations publié par l'Union des Cadres de Paris  
[UCP@paris.fr](mailto:UCP@paris.fr) - <http://cadresvp.free.fr/>

---

## « Peut-on affirmer aujourd'hui que le social finance les banques et les entreprises ? »

C'est le thème de la prochaine conférence que va organiser l'UCP, le mardi 6 décembre prochain, au Pavillon de l'Arsenal à partir de 13 heures 30.

Le conférencier, Éric DENOYELLE, est co-fondateur du Collectif pour une éthique en travail social et du Collectif des associations citoyennes traitera du nouvel environnement induit par les « contrats à impact social » qui permettent de mener des programmes innovants, de prévention sociale, pour apporter des réponses nouvelles à des défis tels que l'exclusion, les addictions ou bien encore la dépendance.

Grâce à ce mécanisme, un acteur social, une association par exemple, pourra faire financer un programme de prévention par un investisseur privé, qui sera lui-même remboursé par la puissance publique uniquement en cas de succès.

S'agit-il vraiment d'une mesure de progrès qui donne plus de moyens aux acteurs sociaux pour agir, d'une mesure qui apporte plus de solidarité au sein de la société ? S'agit-il au contraire d'une financiarisation du social ?

Pour en discuter, venez nombreuses et nombreux !

## Comité technique central du 4 novembre 2016

Initialement prévu le 19 octobre dernier, le Comité technique (CT) central, reporté au 4 novembre 2016, s'est réuni pour donner deux avis, l'un sur la poursuite du programme d'accès à l'emploi titulaire dans le cadre de la mise en œuvre par la Ville de Paris de la loi du 12 mars 2012 portant résorption de l'emploi précaire, l'autre sur le plan d'actions suite aux résultats de l'enquête « Paris & moi » et pour débattre sur la communication relative à la dématérialisation des demandes de congés.

### **1) La poursuite du programme d'accès à l'emploi titulaire dans le cadre de la mise en œuvre par la Ville de Paris de la loi du 12 mars 2012 portant résorption de l'emploi précaire**

L'UCP a donné acte à la Ville de Paris qu'elle a, de manière volontariste, titularisé bon nombre de nos collègues contractuels dans le programme pluriannuel de résorption de l'emploi précaire qui s'achève (2013- 2016).

Alors que le Législateur a ouvert de nouveau ce droit à titularisation pour la période 2017-2018, la Ville de Paris poursuit sa démarche, de manière tout aussi volontariste, plus particulièrement en faveur des plus précaires que sont nos collègues, agents de nettoyage qui travaillent actuellement à temps partiel.

Des postes budgétaires seront créés pour transformer les temps partiels en temps pleins afin de titulariser la totalité de celles et ceux qui remplissent les conditions (soient 142 collègues sur la période de deux ans), selon l'engagement que la Municipalité avait pris en décembre 2015, lors d'un préavis de grève intersyndical.

Il convient de rappeler que la déprécarisation des plus précaires est portée depuis plus de 10 ans déjà ; elle s'accompagne d'une amélioration des conditions de travail (travail en journée) et des dispositions statutaires de celles et ceux qui nettoient nos bureaux, nos locaux, (titularisation des agents de nettoyage qui travaillent à plein temps, CDIisation des agents contractuels y compris ceux bénéficiant d'un temps partiel, enfin titularisation des agents à temps partiel en portant leur durée de travail à plein temps).

Cette reconnaissance de la profession des agents de logistique générale (ALG) à laquelle les agents de nettoyage appartiennent, a trouvé un point d'orgue dans un débouché en catégorie B, pour plus de 80 d'entre eux qui bénéficiaient de l'emploi de Chef de Service Intérieur.

L'UCP se félicite de la mise en œuvre de ces mesures qui donnent une véritable dimension sociale à la politique des ressources et a donc approuvé le programme pluriannuel de titularisation pour la période 2017-2018.

## 2) **Plan d'actions suite aux résultats de l'enquête « Paris & moi »**

Le but d'une enquête telle que « Paris et moi » est de connaître l'état d'esprit des personnels, devant aider d'une part, à faire le bon diagnostic, en mettant en exergue les points positifs et les marges de progression et d'autre part, à trouver les bons remèdes.

Au vu de cette enquête, les serviteurs du service public parisien continuent à exprimer leur fierté de travailler pour la population parisienne, mais ne perçoivent pas toujours le sens des perpétuelles réorganisations qui s'accompagnent, de plus en plus souvent, de surcroît, de déménagements de plus en plus loin des centralités.

En résumé, si l'agent est fier de naviguer, il souhaiterait mieux connaître sa destination et mieux comprendre les moyens pour l'atteindre... Certes, cela peut apparaître caricatural ; toutefois, cela reflète malheureusement une tendance de plus en plus nette.

Le plan d'actions qui nous est proposé, reprend nombre de propositions formulées par toutes les organisations syndicales représentatives des administrations parisiennes. Certaines préconisations sont particulièrement intéressantes comme « le bien travailler ensemble » et « le management bienveillant ».

Bien entendu, tout cela ne peut fonctionner qu'en donnant du sens au travail confié, de manière à créer et maintenir une dynamique propre à engendrer le bien-être au travail, gage de meilleure efficacité.

Ce plan ne réussira que par l'implication de chacun, du niveau le plus élevé au niveau le plus modeste si l'on ne veut pas qu'il demeure au niveau de l'intention. Obligeons-nous à réussir ensemble. C'est le pari que fait l'UCP. C'est pourquoi elle votera favorablement ce plan d'actions.

Mais ne soyons pas dupes, l'arrêt des délocalisations vers la périphérie n'est pas pour demain... Si l'on souhaite que les personnels s'éclatent un jour au travail, il faudra sûrement commencer par arrêter d'éclater leurs services aux frontières du territoire parisien.

### 3) Dématérialisation des demandes de congés

La dématérialisation des documents couramment utilisés va dans le sens de l'histoire ; la dématérialisation des demandes de congé s'inscrit dans le cadre des simplifications de procédures.

Il faut cependant veiller à ne pas instituer une fracture numérique au détriment de celles et ceux qui n'ont pas accès à l'outil informatique ou qui le pratiquent avec difficulté. Un accompagnement est à prévoir pour eux.

#### Promotions

Lors de la commission administrative paritaire du 14 octobre 2016, un avis favorable a été donné à la nomination à **la classe exceptionnelle du grade de secrétaire médical et social** en faveur de Sonia NKOA, Nicole DIEU, Pascale ANNONIER, Maria Amaya SCATENA, Marie-Line LEVESQUE, Françoise LEFORT, Catherine DANGERARD, Bernadette ROUSSEAU, Véronique DELANGE, Sophie SEGAL, Isabelle RAFFY, Farida DEMAY, Françoise MACE, Isabelle MALIGNE, Jenny ZITA, Anne-Marie LEBARON, Isabelle NAKACHE, Annie RIOULT, Murielle ANGELI, Sophie AESCHLIMANN, Céline MARIE, Yveline MICHEL, Dominique COWET, Joceline DI PONIO, Laurence KUREK, Véronique VANDERZWALM, Maryse STEPHANT, Marie-France REYNAUD-CANE.

**À toutes, l'UCP adresse ses plus vives félicitations !**

<p style="text-align: center;"><b>Union des Cadres De Paris</b> <b>2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Téléphone : 01.43.47.80.72</b></p>
---